

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 et L1122-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu **le 10 juin 2015 à vingt heures** en la salle du Conseil communal, 4 Esplanade des Citoyens, 5330 Assesse.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

## CONVOCAISON DU CONSEIL COMMUNAL

## ORDRE DU JOUR

Première ~~deuxième~~ ~~troisième~~ convocation

Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Art. L1122-11 : Le Conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an.

Art. L1122-12 : Le Conseil est convoqué par le Collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de le convoquer au jour et heure indiqués.

Art. L1122-13 : Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3.

Art. L1122-15 : Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

### En séance publique :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Interpellation d'un citoyen
- Ordre du jour de la séance :

1. Bibliothèque – Ratification de la demande de reconnaissance introduite dans le cadre du décret sur le développement des pratiques de lecture.
2. Financement des services d'incendie – Redevance provisoire pour le 2ème trimestre 2015.
3. Fabriques d'églises de l'entité- Approbation des comptes 2014.
4. Fabrique d'église de Florée – Octroi d'un subside extraordinaire.
5. Modifications budgétaires.
6. Régie communale autonome des Sports :
  - Octroi de la deuxième avance sur la dotation ordinaire ;
  - Octroi du solde de la contribution communale de 2014.
7. Acquisition de photocopieurs via la convention de fourniture SPW – Direction de la Gestion mobilière.
8. Enseignement – Octroi d'un subside pour la location de chapiteaux.
9. Intercommunales « BEP » - « BEP Expansion économique » - « BEP Environnement » - « BEP Crématorium » - « ORES Assets » - « IMAJE » « INASEP » « IDEFIN » - Assemblées générales.
10. Octroi des subsides aux associations.
11. Comité historique de Sorinne-La-Longue – Octroi de subsides exceptionnels.
12. Centre culturel – Octroi d'un subside.
13. Mobilité dans le triangle « Vallée de la Meuse-E411/N4-N97 » - Elaboration d'un plan intercommunal de mobilité.
14. Programme POLLEC 2.
15. Coût et Financement de la Nouvelle Maison communale et du siège administratif du CPAS – Information de M. l'Echevin des finances.

### COMMUNE D'ASSESE

Place Communale 2-4 • B-5330 ASSESSE • Tél. : 083 65 50 55 • Fax : 083 65 54 70 • info@assesse.be • www.assesse.be

